



Quant'ise

N° 4 DÉCEMBRE 2008

Fin 2006, en Corse comme ailleurs, 88 % des emplois du secteur privé sont à durée indéterminée (CDI). Ces derniers sont particulièrement fréquents dans la construction. Les contrats à durée déterminée (CDD) sont, quant à eux, surtout présents dans le secteur des services aux particuliers. A l'inverse des CDD, les emplois en CDI sont généralement qualifiés et peu pourvus par des jeunes. Toutefois, l'emploi à durée indéterminée n'est pas exempt de certaines fragilités. Ainsi, un cinquième des CDI sont à temps partiel. Par ailleurs, si les CDD restent minoritaires, leur poids relatif s'accroît fortement en milieu d'année en raison des recrutements saisonniers : il atteint 30 % des emplois. De nombreuses embauches en CDI se concrétisent également, en particulier dans la construction.

Elisabeth GALLARD





Les CDD et les CDI à temps partiel : des emplois plus fragiles

Les emplois du secteur privé présentent des statuts différents liés notamment à la durée de leur contrat. Ils peuvent être à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD). Si les premiers sont sans limitation de temps et ainsi qualifiés d'emplois stables, les seconds sont d'une durée limitée de quelques mois à plusieurs années. En Corse, comme au niveau national, la plupart des emplois du secteur privé sont à durée indéterminée. A la fin de l'année 2006, les CDI représentent ainsi 88 % des contrats de travail contre 12 % de CDD. Ces proportions sont identiques à celles du département du Var,

CDD/CDI: des secteurs d'activité différents

économiques proches de celles de la région Corse.

Le recours à l'une ou l'autre forme de contrat varie selon le secteur d'activité.

département présentant des caractéristiques socio-

En Corse comme dans le Var, la construction fait partie des secteurs où l'emploi à durée indéterminée prédomine. Fin 2006, 92 % des emplois du BTP sont en CDI. Ce poids élevé se retrouve également dans les secteurs des transports et de l'industrie.

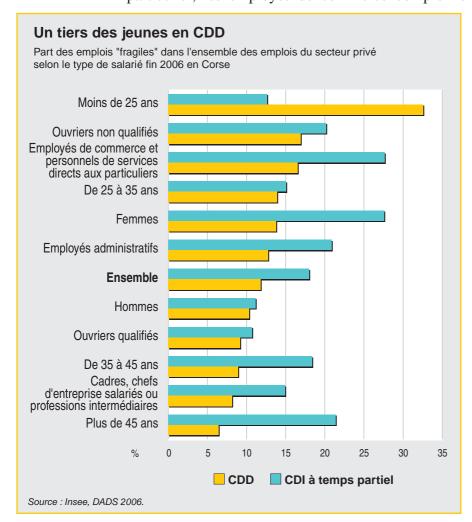
Les postes en CDD relèvent plutôt des secteurs des « services aux particuliers » et de « l'éducation, santé, action sociale », comme dans le Var. Au sein des services aux particuliers notamment, « les activités récréatives, culturelles et sportives » comptent 37 % de CDD parmi



leurs emplois salariés, et, même hors saison, les hôtels et restaurants en regroupent 16 %. Dans le commerce de détail, cette part ne dépasse que légèrement la moyenne régionale (13 % contre 12 %). Néanmoins, en raison de son poids important dans l'économie régionale, ce secteur regroupe le plus grand nombre d'emplois à durée limitée, soit 18 % des CDD de l'emploi privé insulaire. Par ailleurs, les emplois en CDD sont globalement moins qualifiés que ceux à durée indéterminée, en raison, là aussi, de leur surreprésentation dans le commerce de détail qui emploie traditionnellement moins de personnel qualifié.

Les personnels peu qualifiés et jeunes souvent en CDD

Ainsi, 15 % des postes d'employés sont à durée déterminée contre 12 % en moyenne. En particulier, les employés de commerce comprennent 17 % de CDD, ceux d'employés



administratifs 13 %. De même, les ouvriers non qualifiés sont également plus souvent en CDD (17 %). Il s'agit essentiellement de postes d'agents d'entretien assurant le nettoyage industriel ou de locaux en copropriété.

Inversement, les postes qualifiés sont majoritairement en CDI. Grâce à l'importance du secteur de la construction dans l'emploi à durée indéterminée, les ouvriers qualifiés bénéficiant d'un CDI sont proportionnellement plus nombreux que l'ensemble des salariés en CDI: 91 % contre 88 %. Près de la moitié des ouvriers qualifiés sont de type artisanal et travaillent comme maçons, électromécaniciens... La plupart des emplois d'encadrement, même intermédiaire, sont aussi à durée indéterminée. Ils sont 92 % à être en CDI.

De plus, le recours à l'emploi en CDD est très fréquent chez les jeunes : 33 % des personnels âgés de moins de 25 ans occupent ce type de poste en Corse. Dans le département du Var, cette part est importante aussi,

quoiqu'un peu moins élevée : 30 %. Ainsi, en Corse, un salarié en CDD est en moyenne plus jeune de 7 ans que celui en CDI : 33,3 ans contre 40,4 ans. Dans le Var, les personnes en CDD ont en moyenne un an de plus que sur l'île.

Un cinquième des CDI à temps partiel ...

Avoir un contrat à durée indéterminée n'est pas forcément une garantie de solidité de l'emploi car, en particulier, les salariés ne disposent pas toujours d'un emploi rémunéré à temps complet. Ainsi, 20 % des personnels en CDI travaillent à temps partiel fin 2006 en Corse. Dans le Var, cette part est toutefois encore plus élevée et atteint 23 %.

Les salariés à temps partiel présentent des caractéristiques distinctes des autres CDI. Leur secteur d'activité et leur catégorie socioprofessionnelle les rapprochent plutôt des personnes en CDD.

Au sein des secteurs du « commerce de détail » et de « la santé, action sociale », les postes à temps partiel sont plus présents que dans les autres activités. Ils regroupent respectivement 30 % des emplois en CDI. Dans le Var, « le commerce de détail » et la « santé, action sociale » ont encore plus recours au temps partiel que sur l'île (respectivement 32 % et 37 % des CDI).

Les personnels en CDI à temps partiel occupent fréquemment des emplois peu qualifiés. Ainsi, en Corse, 28 % des postes d'employés en CDI sont à temps partiel. Les « employés de commerce et personnels des services directs aux particuliers » sont particulièrement touchés : 33 % des emplois.

Par delà les CDD et les CDI, des mesures en faveur de l'insertion et de l'emploi en 2006

Au cours de l'année 2006, 1 391 jeunes ont bénéficié d'un dispositif en alternance, dont 1 245 via la signature d'un contrat d'apprentissage (9 jeunes sur 10) et 146 via l'accès à un contrat de professionnalisation (sur un total de 254, toutes classes d'âge confondues).

Sur cette même année, 1 250 personnes sans emploi ont intégré un stage (rémunéré) du programme de formation de la Collectivité territoriale de Corse, parmi lesquelles 740 femmes et 652 jeunes de moins de 26 ans.

Par ailleurs, 2 815 chômeurs de longue durée ou en difficulté se sont vus proposer une mesure d'insertion dans l'emploi, soit 200 de plus qu'en 2005. Dans ce contexte, s'agissant des nouvelles conventions signées dans l'année 2006, 305 contrats initiative emploi ont été conclus, tandis que dans le cadre du Plan de cohésion sociale, 362 jeunes ont été embauchés via un contrat jeune en entreprise et 410 contrats d'avenir ainsi que 363 contrats d'insertion revenu minimum d'activité (CI-RMA) ont été signés. Le contrat d'accompagnement dans l'emploi continue d'enregistrer un franc succès auprès des employeurs du secteur non marchand avec 607 nouveaux embauchés.

Enfin, toujours en matière d'actions en faveur de l'emploi, 3 185 intentions d'embauches en Contrats nouvelle embauche ont été enregistrées au cours de l'année 2006 (1 534 en 2005).

Source: DRTEFP de Corse.

... qui concernent surtout les femmes

Les femmes sont davantage concernées par le temps partiel que les hommes : 32 % des postes féminins à durée indéterminée ne sont pas à temps complet, contre 12 % des

postes masculins. Cette féminisation est toutefois moins élevée que dans le département du Var où ces proportions atteignent respectivement 36 % et 12 %.

En Corse, à l'inverse des emplois en CDD, ceux en CDI à temps partiel sont peu occupés par les jeunes. Ils sont surtout fréquents chez les salariés de plus de 45 ans où ils concernent près d'un quart des postes. Globalement,

·	les emplois moins so types de contrats du secteur p		ei que dans	s ie var
Corse				
	CDI temps complet	CDI temps partiel	CDD	Total
Femmes	58,6	27,6	13,8	100,0
Hommes	78,6	11,1	10,3	100,0
Ensemble	70,2	18,0	11,8	100,0
Var				
	CDI temps complet	CDI temps partiel	CDD	Total
Femmes	55,4	30,8	13,8	100,0
Hommes	79,5	10,6	9,9	100,0
Ensemble	68,2	20,1	11,7	100,0
Source : Insee, DAI	DS 2006.			

les salariés à temps partiel sont même plus âgés que les autres CDI. Ils ont ainsi en moyenne 41,6 ans contre 40,0 ans pour ceux en CDI à temps complet. Les plus âgés travaillent dans le secteur « santé, action sociale » : ils ont 42,8 ans en moyenne.

Par ailleurs, certains de ces postes durent moins longtemps qu'un mi-temps. Ces emplois à temps de travail très faible représentent 11 % des emplois en CDI à temps partiel.

Qu'il s'agisse de CDD ou de CDI, la photographie de l'emploi en fin d'année masque des mouvements de main-d'oeuvre qui se déroulent au fil des mois. Tout au long de l'année, pour répondre aux besoins du système productif, l'emploi privé est en effet rythmé par des embauches et des fins de contrats.

Ainsi, la proportion d'emplois à durée déterminée varie quand on prend en compte l'ensemble de ces postes sur l'année entière. Si, la part des emplois insulaires en CDD n'est que de 12 % à la fin de 2006, elle augmente fortement pour atteindre 30 % en cours d'année. Dans le département du Var, ce différentiel est moins élevé : il passe de 12 % à 24 %. Le recours important à l'emploi saisonnier sur l'île explique cet écart.

Un CDD sur deux saisonnier

Source: Insee, DADS 2006

Au cours de 2006, près d'un emploi en CDD sur deux est saisonnier en Corse. Ils sont les plus nombreux dans les secteurs « hôtels et restaurants » et « commerce de détail ». Notamment, 69 % des CDD saisonniers relèvent du secteur « hôtels et restaurants » contre 7 % des CDI. Plus précisément, 49 % des saisonniers travaillent dans un établissement d'hébergement (hôtel, camping, centre de vacances ou résidence hôtelière...), 26 % dans un restaurant et 17 % dans un commerce, alimentaire ou non.

Les saisonniers sont particulièrement jeunes par rapport aux autres CDD : 45 % sont âgés de moins de 25 ans contre 29 % des autres CDD.

La saison dure sept mois : elle démarre dès le mois d'avril, et se prolonge jusqu'en octobre. Les contrats de saisonniers sont assez longs au regard de la saison. Dès avril, 23 % des CDD saisonniers sont déjà engagés et, en octobre, 23 % sont encore en activité. Les embauches précoces sont souvent la garantie d'un emploi durable sur la saison : 79 % des contrats commençant en avril durent plus de cinq mois. C'est toutefois au cours du mois de juillet que les embauches de CDD sont les plus nombreuses. Ces contrats n'excèdent pas deux mois et sont surtout pourvus par des jeunes.

Les CDD saisonniers occupent plus souvent que les autres CDD des postes d'employés : 67 % contre 46 % des autres CDD. Il s'agit plus particulièrement d'employés de services

Les trois quarts des embauches de la construction à durée indéterminée

Répartition des embauches par secteur d'activité au cours de l'année 2006 en Corse

			Part des	Part des
	Nombre	Part des	embauches	embauches
	total	embauches	en CDD	en CDD
	d'embauches	en CDI (%)	saisonnier (%)	non saisonnier (%)
Industrie	1 862	51,7	13,8	34,5
Construction	3 781	74,9	-	25,1
Commerce	6 170	36,3	29,4	34,3
Transports	1 505	37,0	26,9	36,1
Activités financières	462	71,2	-	28,8
Activités immobilières	397	48,9	9,8	41,3
Services aux entreprises	2 495	45,1	14,4	40,5
Services aux particuliers	11 439	13,8	68,0	18,2
Education, santé, action socia administrations	le, 2 420	45,5	0,5	54,0
Ensemble	30 531	35,7	34,9	29,4

La qualification : facteur favorable à l'embauche d'un salarié en CDI

La propension à être embauché en Contrat à durée indéterminé pour un salarié non saisonnier est mesurée grâce à une technique dite de « régression logistique ». Elle permet de quantifier les conséquences de la modification d'une seule caractéristique (catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité&) entre deux embauches, par ailleurs en tous points identiques. Le raisonnement se fait ainsi « toutes choses égales par ailleurs », à partir d'une situation de référence. Le choix de la référence n'a pas d'impact sur les résultats de l'analyse.

Quels facteurs favorisent les embauches en CDI?

Variables explicatives et modalité de référence	Modalité active	Influence sur l'embauche en contrat CDI	Rapport de probabilité			
Âge						
De 25 à 35 ans	Moins de 25 ans	-	- 1,8			
	De 35 à 45 ans	+	1,2			
	De 45 à 50 ans	=				
	Plus de 50 ans	=				
Catégorie socioprofessionnelle						
Ouvriers qualifiés	Chefs d'entreprise, cadres e professions intellectuelles supérieures	et +	1,6			
	Professions intermédiaires	+	1,4			
	Employés	-	-1,2			
	Ouvriers non qualifiés	-	-1,6			
Sexe						
Homme	Femme	=				
Secteur d'activité						
Transport	Industrie	+	1,6			
·	Construction	+	3,4			
	Commerce	=				
	Activités financières	+	2,7			
	Activités immobilières	=				
	Services aux entreprises	=	4.0			
	Services aux particuliers	- Jala	-1,8			
	Education, santé action soc Activités associatives	ciale =	-1,9			
Source : Insee, DADS 2006.	Activites associatives	-	-1,9			
334133 . 111300, DADO 2000.						

Le rapport de probabilité donne le surrisque de la situation. Ainsi, à autres caractéristiques identiques (catégorie socioprofessionnelle, sexe, âge) un salarié du secteur de la construction a une probabilité 3,4 fois plus grande d'être embauché en CDI qu'un salarié d'un autre secteur d'activité. A l'inverse, à profil identique, un jeune de moins de 25 ans a une probabilité 1,8 fois plus élevée d'être embauché en CDD.

aux particuliers. Ils occupent le plus souvent des emplois de serveurs ou d'employés d'hôtellerie. Les emplois d'encadrement sont, par contre, moins présents chez les saisonniers : 12 % contre 19 % des autres CDD

La construction : secteur recruteur de CDI

Au cours de l'année, les embauches en CDI sont aussi nombreuses que celles des saisonniers. Sur 30 500 embauches réalisées en 2006 en Corse, 10 900 le sont en contrat à durée indéterminée, soit 36 %. Si on exclut l'effet saisonnier, la part d'embauches en CDI passe à 54 %.

La construction est le secteur où la part de CDI au sein des embauches est parmi les plus élevées : elle est de 75 % contre 36 % tous secteurs confondus. En conséquence, près de la moitié des ouvriers sont recrutés en CDI, qu'ils soient qualifiés ou non. Le personnel d'encadrement est également plus souvent embauché en CDI que la moyenne : 60 % de l'encadrement supérieur et 41 % de l'encadrement intermédiaire.

Les jeunes sont peu concernés par ces embauches. Effectivement, seuls 23 % des moins de 25 ans recrutés en 2006 bénéficient d'un CDI.

Par ailleurs, les hommes sont plus souvent embauchés sur des emplois à durée indéterminée que les femmes (40 % contre 30 % pour les femmes).

Même les CDI ont une fin

Les emplois en CDI sont, par définition, sans durée limitée. Pourtant, ils n'excluent pas les mouvements de personnel. En effet, certains recrutements en CDI de l'année 2006 se sont terminés avant même la fin de cette année. Ces situations représentent 21 % des embauches en CDI. C'est encore dans le secteur de la construction que ces fins de contrats sont les plus nombreuses. La moitié des embauches de CDI du secteur de la construction ont ainsi duré moins de 165 jours en 2006.

Le secteur de la construction se caractérise donc par de nombreux mouvements de main-d'oeuvre qui concernent des contrats à durée illimitée. Dans ce secteur comme dans les autres, l'arrêt d'un contrat a plusieurs origines. Les motifs d'interruption peuvent provenir de l'employeur ou du salarié, être volontaire ou non. Un contrat peut se terminer suite à une fin d'activité de l'établissement ou être lié à un problème économique nécessitant un licenciement. Il peut être également lié à un départ en retraite, un décès ou simplement une démission volontaire pour occuper un nouveau poste de travail.

Au total, quelle que soit l'année de l'embauche, 14 % des emplois en CDI ont pris fin au cours de l'année 2006.

Pour en savoir plus

Source utilisée: les Déclarations annuelles de données sociales (DADS).

Cette formalité déclarative, que doit accomplir annuellement toute entreprise employant des salariés, est destinée aux administrations sociales et fiscales. Les employeurs sont tenus de communiquer diverses informations pour tous leurs salariés. Le champ des DADS comprend l'ensemble des employeurs et de leurs salariés sauf les salariés de l'agriculture et de la sylviculture, les agents des organismes de l'Etat, titulaires ou non, les services domestiques et les activités extraterritoriales.

Champ de l'étude :

Dans cette étude, seuls les emplois ordinaires relevant du **secteur privé** ont été retenus. N'y figurent donc pas en particulier ceux relevant des collectivités territoriales, de la fonction publique hospitalière et des établissements publics.

En matière de contrats de travail, il n'est également tenu compte que des Contrats à durée déterminée ou des Contrats à durée indéterminée. Cette étude exclut tous les autres types de contrats tels que le Contrat nouvelles embauches (CNE) ou le contrat intérim, mais également tous ceux qui font l'objet d'une aide particulière de l'Etat. L'ensemble de ces différents contrats représente 1,6 % des emplois en fin d'année 2006. Le travail intérimaire est quasi-absent des contrats insulaires à l'inverse de la moyenne française où il regroupe 8 % des contrats. Le CNE, quant à lui, est particulièrement présent dans la construction : il représente 3 % des contrats du secteur contre 1 % en moyenne régionale.

Directeur de la publication : Arnaud STEPHANY

(C) Insee



Direction régionale de Corse

Résidence du Cardo, rue des Magnolias B.P. 907 - 20700 Ajaccio cedex 9

Téléphone: 04 95 23 54 54 - Télécopie: 04 95 23 54 79 - www.insee.fr/corse